



# COMMUNE DE MEX

# Plan de voirie

# 2026



## ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères doivent être déposées **entre 08h00 et 12h00 le jour du ramassage** aux emplacements fixés. Elles seront contenues dans des sacs **taxés** blanc-vert. Le ramassage est organisé **le jeudi dès 13 heures**. Les containers disposés en bordure des routes sont privés. Ils sont très fortement recommandés. Les usagers sont responsables de protéger les sacs contre les déprédateurs d'origine animale. Le papier, le carton, le verre et le métal ne sont pas tolérés dans les sacs à ordures.

Téléphone: 021 706 18 00  
Adresse e-mail: greffe@mex.ch  
Site communal: www.mex.ch

## OUVERTURE

lundi: 08h30 à 11h00  
jeudi: 17h00 à 19h00  
vendredi: 07h00 à 10h00

## ORDURES

- Ramassage des ordures ménagères dès **13 heures**

■ Dimanches et jours fériés

## DÉCHÈTERIE

## TOUTE L'ANNÉE

mercredi: 17h00 à 19h00  
vendredi: 17h00 à 18h00  
samedi: 15h00 à 17h00

**La Poste**      tél. 0848 88 88 88  
**à Villars-Ste-Croix**

tél. 021 862 71 63  
Gestion des déchets du périmètre  
Ouest, VALORSA SA, En Fleuret,  
1303 Penthaz

# CARTE DE LA DÉCHÈTERIE VISIBLE SUR LE PARE-BRISE

## ECO-POINT TRI – accès libre



### VERRE D'EMBALLAGE (bouteilles)

Séparer les couleurs et enlever les bouchons, couvercles et collerettes en plomb-étain et plastique.

Les emballages en verre de gros calibre, les miroirs et vitres, sont à apporter à la déchèterie (benne matériaux inertes).



### BOUTEILLES EN PLASTIQUE

Bouteilles de boisson en PET vides, **sauf bouteilles d'huile et vinaigre**. Contrôlez le sigle PET de chaque bouteille s.v.p.



### ALUMINIUM

Boîtes de boissons, tubes en alu, moules à gâteau, pizza, etc.

#### Exceptions:

Feuilles alu recouvertes de plastique (par exemple: papier de beurre, sachets de cacao, café, potages, salades, cacahuètes).



### BOITES EN FER BLANC

Boîtes en fer blanc lavées et sans papier, canettes, exempt d'alu.



### HIULES VÉGÉTALES ET MINÉRALES

Un seul litre d'huile de vidange jeté dans la nature rend impropre à la consommation *un million de litres d'eau potable*. **La graisse solide ainsi que les huiles de rôtissage se mettent à la déchèterie, dans les déchets cuits.**



### PAIN SEC

Un container est mis à disposition pour la récolte. Evitez tout autre nourriture, nocive pour les animaux!



### VIEUX HABITS

Les vieux habits peuvent être déposés dans un container spécial. Ils doivent être propres et mis dans des sacs en plastique, soigneusement ficelés.



### NESPRESSO

**Uniquement** pour les capsules « Nespresso » **en vrac**! Les sortir de leur sachet. (Capsules enrobées d'alu **uniquement**). Les capsules en plastique sont proscrites dans ce container. Elles sont à mettre dans la poubelle.



La poubelle installée n'est pas une poubelle pour y déposer les sacs à ordures ménagères!!!

## MERCI DE NE RIEN DÉPOSER À CÔTÉ DES CONTAINERS!



### STATION D'ÉPURATION

**Jamais dans les WC ni dans les plonges!**

Les restes de repas, huile de ménage ou de vidange, Q-tips' (coton-tiges), ouate sous toutes ses formes, serviettes hygiéniques, couches de bébé, protège-slips, préservatifs, vieux médicaments, restes de peinture, solvants, détergents, lames de rasoir, fleurs fanées, etc.



### ÉLIMINATION DES CADAVRES D'ANIMAUX

Les déchets carnés et les cadavres d'animaux doivent être acheminés par les propriétaires au centre d'équarrissage de Valorsa à Penthaz (tél. 021 862 71 63). Gratuit pour les animaux de compagnie (chiens, chats).

## DÉCHÈTERIE



### DÉCHETS VERTS

Les déchets de jardin et déchets végétaux doivent être déposés à l'endroit prévu, mais au maximum 2m<sup>3</sup> sont autorisés. Ceci concerne également les déchets verts crus de la cuisine. Les sacs doivent être vidés et emportés. Les troncs d'arbres abattus ne sont pas acceptés à la déchèterie. Seules les branches peuvent y être amenées.



### DÉCHETS CUITS, MÉTHANISATION

Déchets de cuisine



### MÉTAUX DIVERS

Les objets métalliques divers venant des ménages doivent être déposés dans la benne. (Pas d'objets électriques ou électroniques !)



### PAPIERS ET CARTONS

Les cartons doivent être vides, pliés et/ou déchirés.

**Les sacs de plastique sont interdits, également le sagex contenu dans les emballages. Une benne permanente est placée à la déchèterie.**



### MATÉRIAUX INERTES

Maximum **1m<sup>3</sup>** est autorisé par jour d'ouverture. Ceci concerne verre, briques, tuiles, ciment, en petite quantité, verre ne passant pas dans le container ad hoc. **Tous les matériaux de démolition / construction doivent être évacués par le propriétaire chez Valorsa.**



### PLASTIQUES

Emballages plastiques et bouteilles (lait, huiles, shampoings, produits de nettoyage, etc.).



### AÉROSOLS

Toutes les bouteilles contenant des résidus de gaz pleines ou vides (spray de peinture, déodorant, etc.).



### DÉCHETS ENCOMBRANTS

Il s'agit de vieux emballages, harasses, vieux meubles, les objets ne pouvant être contenus dans un sac poubelle taxé de **110 litres**, mais au maximum **2m<sup>3</sup>** sont autorisés. Au delà, ces objets doivent être amenés à Valorsa, à Penthaz (payant). **Les matériaux de démolition, les déchets de construction, ne sont pas considérés comme déchets ménagers encombrants; ils doivent être évacués par les soins du propriétaire.**



### CONGÉLATEURS, FRIGOS, TV, MATERIEL ÉLECTRONIQUE ET ÉLECTRIQUE

Privilégier le retour chez les commerçants (même sans achat), si pas possible, amener à la déchèterie.



### DÉCHETS SPÉCIAUX

Les déchets de peinture, les acides et autres produits toxiques: amener à la déchèterie.



### PNEUS

Amener à la déchèterie. Taxe: Fr. 8.-/pneu, avec jante: Fr. 17.-/pneu moto: Fr. 3.-



### PILES ET BATTERIES

A rapporter de préférence dans les points de vente ou les containers ad hoc.



Cartouches d'encre et de toner, rubans de machines à écrire.



Neons-ampoules ECO à déposer dans container ad hoc. Ampoules incandescentes à mettre dans la poubelle.